



## Le mot du Maire

### Dans ce numéro :

Le mot du Maire P1

Réalisations 2017 P1

Projets en cours P2

Nouvelle adduction  
d'eau potable P2

Contacts SAUR P2

A propos d'eau P3  
Communauté de com-  
munes Xaintrie Val P3  
Dordogne

Infos flashs P3

• Horaires d'ouverture du  
secrétariat de Mairie

• Voeux 2018

• Page 4

Cette année encore, les projets et réalisations n'ont pas manqué pour notre Commune. Cependant, le Conseil Municipal a toujours eu le souci de préserver le porte-monnaie de ses contribuables : cette année la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti ont augmenté de 1%.

Il n'est pas facile aujourd'hui de réaliser des projets, les dotations de l'État étant en baisse. Il faut donc mesurer l'art du possible... Faire mieux avec moins paraît évidemment irréaliste ! La seule solution est de frapper à toutes les portes : État, Région, Département, pour obtenir les subventions qui permettent de maintenir et d'améliorer les infrastructures communales et le service public. Ce que nous avons fait avec succès... La persévérance a payé !

Vous trouverez ci-après les réalisations 2017 et les projets 2017-2018...

Sachez que vous pouvez compter sur notre dévouement à votre service.

Jean-Pierre LASSERRE

### Réalisations 2017

#### Accessibilité

Réalisation d'un accès handicapé derrière la Mairie avec le concours des subventions de l'État et du Conseil Départemental. Cette opération nous a permis d'aménager l'arrière de la Mairie et de lui donner un aspect plus engageant.



#### Réfection de la salle d'archives

L'ancienne salle de classe qui nous servait de salle d'archives était plus que vétuste : le plancher donnait des signes de faiblesse et les murs étaient décrépis. La réalisation d'une dalle béton recouverte de carrelage ainsi que l'habillage des murs permettront de bénéficier d'un local complètement remis à neuf.



## Projets en cours

### Adressage

Il est désormais fait obligation aux Communes de procéder à la dénomination des rues et à leur numérotation. L'aide de la Poste a été demandée par le Conseil Municipal. Cette réalisation devrait se faire au premier semestre 2018. Elle doit permettre aux facteurs et aux services de secours de bien se repérer ainsi que d'avoir des adresses « fibre » précises dans un avenir proche.



### Cimetière

Réalisation d'un Jardin du Souvenir avec Columbarium ainsi que d'un caveau communal « d'attente ».

En projet plus lointain : l'agrandissement du cimetière. Les affichages que vous avez pu voir installés dans le cimetière vont permettre un recensement des places libres à récupérer.

## Nouvelle adduction d'eau potable

Divers contacts ont été pris avec le nouveau syndicat des eaux du Sud Corrèzien « Bellovic » pour envisager la poursuite de la desserte en eau des villages de la Commune qui n'en ont pas bénéficié en 2016...et qui sont demandeurs aujourd'hui. Chaque été montre, en effet, la fragilité de la ressource locale par le moyen de captages de surface, sans compter le problème de la qualité biologique de cette eau ...Une évidence nous est apparue : la Commune n'avait pas les moyens de réaliser ces travaux qui se montent au total à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les entretiens divers et variés, les explications données au Conseil Municipal par le Président du syndicat BELLOVIC, Jacques BOUYGES, l'ont conduit à choisir la seule solution possible : adhérer au syndicat intercommunal de l'eau BELLOVIC, à charge pour lui de réaliser les travaux d'adduction et de desserte individuelle et - ce qui n'est pas non plus négligeable - de reprendre la totalité de l'adduction existante pour en assurer l'entretien. Je rappelle que la desserte du Bourg date de 1964 et que vraisemblablement des réparations seront à envisager dans un avenir proche. Le Conseil Municipal, par son vote du 14 novembre, a délibéré à l'unanimité pour adhérer au syndicat BELLOVIC. D'ores et déjà, un bureau d'études est à pied d'œuvre pour étudier le tracé de la future adduction pour les villages de :

\* DUROUX, CHAUVAC, LA GENDRIE, LE BOS dans un premier temps;

\* RECOUDIER, VAURS dans un second temps.

La réalisation des travaux devrait s'étaler sur les années 2018-2019, permettant ainsi l'accès à l'eau potable de tous les Bassignacois.

## SAUR Contact

Pour nous contacter, nous vous communiquons la liste des numéros de téléphones utiles :

-N° Intervention 24/h/24h, 7j/7j (astreinte)	<b>05.81.91.35.05</b>
-Christophe PICH ( <a href="mailto:christophe.pich@saur.com">christophe.pich@saur.com</a> ) Chef de Secteur	06.85.03.25.62
-Corinne CYROT ( <a href="mailto:corinne.cyrot@saur.com">corinne.cyrot@saur.com</a> ) Chef d'Agence	06.61.74.47.30
-Claire BOURMAUD ( <a href="mailto:claire.bourmaud@saur.com">claire.bourmaud@saur.com</a> ) Ordonnanceur	06.77.37.58.29

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

## A propos d'eau

Pour les actuels bénéficiaires du réseau d'eau public

Qu'est ce qui change avec l'adhésion à BELLOVIC ?

**PRATIQUEMENT RIEN !** Sinon le mode de paiement à partir du 1er janvier 2018, à savoir :

- 1) **FIN JANVIER 2018** : Abonnement compteur : 50 % du coût annuel, soit 55,54 € H.T
- 2) **JUIN 2018** : Facture estimative, soit : 50 % de la consommation 2017 ( 2,52 €/m3) + abonnement du compteur 50 % du coût annuel, soit 55,54 € H.T
- 3) **DÉCEMBRE 2018** : Facture de la consommation réelle 2018, déduction faite de la consommation payée en juin.

## Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne

**La Maison de Santé**, située avenue Henri IV à Argentrat, verra son achèvement en juin 2018. Elle offrira un large panel de spécialités médicales et paramédicales, évitant ainsi à la population des déplacements fastidieux à Brive, Tulle ou Aurillac.

## Infos Flashs

### Délivrance des cartes grises et permis de conduire :

Fermeture des guichets de la Préfecture à partir de janvier 2018.

Obtention par internet seulement

### Attention aux sites internet non officiels

vous demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne. Ne vous fiez qu'aux sites dont l'adresse se termine en **gouv.fr** et ne faites votre demande que sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés.



## Cambriolages

La gendarmerie vous met en garde :

- Fermez vos portes à clé
- Ne laissez personne entrer chez vous sous prétexte de démarches.

## *Heures d'ouverture de la Mairie*

MARDI : de 9 h 30 à 12 h 00

Et de 14 h 00 à 17 h 00

JEUDI : de 9 h 30 à 12 h 00

*Secrétaire de Mairie : Mme Danièle DELPEUCH*



*Le MAIRE , son CONSEIL MUNICIPAL et le  
PERSONNEL COMMUNAL SONT HEUREUX  
DE VOUS SOUHAITER UNE TRÈS BELLE  
ANNÉE 2018*

Bulletin d'informations de la Commune de BASSIGNAC-LE-BAS

Directeur de la publication : Jean-Pierre LASSERRE

Edition et impression : Mairie de Bassignac-le-Bas

Tel : 05 55 91 07 87

mail : [mairie.bassignaclebas@wanadoo.fr](mailto:mairie.bassignaclebas@wanadoo.fr)